



Ville de SAINT PAIR SUR MER

Département de la Manche - Canton de Granville - Ville de Saint-Pair-Sur-Mer

Arrêté du Maire n° 2020/ 007100

OBJET : Stationnement d'une benne 132 rue de la Bisquine, du 11 septembre 2020 à partir de 9h au 14 septembre 2020 jusqu'à 20h, pour effectuer des travaux d'espaces vert au 132 rue de la Bisquine

La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande d'autorisation de stationner une benne 132 rue de la Bisquine par l'entreprise Paysagiste de la Baie en date du 9 septembre 2020,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, de faciliter le bon déroulement des travaux au 132 rue de la Bisquine

ARRETE

Article 1^{er} : En raison de travaux d'espaces verts au 132 rue de la Bisquine , l'entreprise Paysagiste de la Baie est autorisée à stationner une benne sur le domaine public du 11 septembre 2020 à partir de 9h au 14 septembre 2020 jusqu' à 20h.

Article 2: Pour la sécurité des piétons et la circulation, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par l'entreprise Paysagiste de la Baie.

Article 3 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques municipaux
- . L'entreprise Paysagiste en Baie

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
le 9 septembre 2020

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

